

M. Alain Beyrand
141 rue de la Fuye
37000 Tours
alain@pressibus.org
(lettre recommandée avec accusé de réception)

M. Jean-Pierre Farandou
PDG de la SNCF
Difficultés.sncf.fr
34 rue du commandant René Mouchotte
75014 Paris

Tours, le 12 juin 2023

Monsieur le Président Directeur Général de la SNCF,

Depuis sept générations, ma famille est liée à la SNCF¹. De toute ma vie, professionnelle et privée, j'ai toujours privilégié l'utilisation du train sur celle de la voiture.

J'ai vu la SNCF dériver depuis de longues années. Délaissement des petites lignes et petites gares pour privilégier la grande vitesse entre grandes métropoles. Renoncement au fret qui remplit les autoroutes de camions polluants. Complexification inouïe des tarifs. Transformation d'une entreprise de service public en société privée privilégiant la rentabilité et soumise à la concurrence. Obligation de porter un masque sanitaire pour des raisons politiques. Manque de souplesse et d'adaptation².

C'est une descente aux enfers. A mes yeux une nouvelle étape vient d'être franchie. Comme parents d'un agent, mon épouse et moi bénéficions de quatre voyages gratuits dans l'année, sauf pour les réservations. C'est un avantage social ancestral des cheminots. Comme d'autres avantages de cette nature, qui participaient à l'attractivité du métier, il est réduit. Pas franchement, mais d'une façon que je qualifie de pernicieuse. Sous prétexte de progrès, le processus a été numérisé, chacun étant supposé savoir utiliser un ordinateur ou téléphone portable et une imprimante. Et, comme si ça ne suffisait pas, des contraintes se sont ajoutées, comme un serveur informatique fréquemment longuement en panne et l'impossibilité d'annuler au dernier moment. Pire, une analyse détaillée du processus montre que, volontairement, le processus a été complexifié, alors qu'il aurait pu être un peu plus abordable³.

C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Je ne veux plus bénéficier d'avantages qui sont présentés d'aussi mauvaise grâce. Cela va même profondément changer ma façon de voyager. Je comptais ne plus acheter de nouvelle voiture et m'appuyer sur des véhicules de location. J'en achèterai une nouvelle (pas trop polluante donc non électrique) et je n'utiliserai le train que de façon exceptionnelle. Cela va à l'encontre des idées écologistes que j'ai depuis toujours défendues, mais, face au cynisme comportemental d'une société incapable de se contrôler, j'estime que mon implication personnelle ne sert à rien.

Monsieur le Président Directeur Général, en arriver là est pour moi un moment fort, que je vous fais partager et que je partagerai en lettre ouverte sur mon blog pressibus.org/sncf. Je vous remercie de votre attention et vous présente mes meilleures salutations.

Alain Beyrand

¹ Depuis Jacques Guibert (1824-1902), poseur de rails, jusqu'à mon fils en passant par mon père et mon frère. Je suis, personnellement, un ingénieur informaticien, n'ayant pas travaillé pour la SNCF, à la retraite, donc un "ayant droit".

² J'habite Tours. Voilà des dizaines d'années que le Plan de Déplacement Urbain privilégie le développement de l'étoile ferroviaire. La SNCF freine toute opération d'envergure. Alors que des projets ont été présentés, elle refuse en particulier la mise en place d'une liaison cadencée entre les gares de Tours et de St Pierre des Corps. En janvier dernier, une "convention en faveur de l'étoile ferroviaire et du RER tourangeau" a enfin été signée. Mais, visiblement, rien d'essentiel n'avance vraiment puisque le demi-milliard d'euros alloué à une ligne B de tram, très critiquable, n'est pas réaffecté au projet RER. Sans que les élus locaux ou la SNCF s'en indignent...

³ Lorsque l'on veut créer une "facilité de circulation", on part sur l'option "Aucun bénéficiaire" alors que, par défaut, le bénéficiaire du compte devrait être coché. Cette option a visiblement été conçue pour ajouter d'autres bénéficiaires, donc, évidemment, le conjoint qui bénéficie des mêmes droits. Quand on voyage en couple, cela évite de faire toutes les opérations en double. Faire deux fois la même chose sur des comptes différents est incompréhensible quand il est prévu d'agir sur un seul compte avec deux bénéficiaires. En supprimant cette possibilité, la SNCF a volontairement complexifié un processus qui n'est déjà abordable que pour ceux qui savent utiliser l'informatique.